

Commune de Saint Germain-du-Bois
Séance du jeudi 24 janvier 2019 à 20 h 30

Sont présents : Rémi BOURGUIGNON, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Marcel DUFOUR, Claudia GENIEUX, Sylvie GAY, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Christian BOSCH, Norbert LAMBEY
Christian BOSCH a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.

Sont absents : Mickaël ARANDA, Régis BIDAULT, Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Mme le Maire accueille M. Rémi BOURGUIGNON, qui remplace Mme Brigitte DAVID. Elle l'invite à indiquer les commissions auxquelles il souhaite participer.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2018 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018 est approuvé, avec une abstention pour absence.

- **Budget principal : autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :**

Mme le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Mme le Maire propose par conséquent de faire application de cet article à hauteur de 597 362,25 €, soit un quart de 2 389 449,01 €.

Autorisation est donnée à Mme le Maire de mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget 2019.

- **Budget Assainissement : autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :**

De la même manière, Mme le Maire propose de mettre en œuvre les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, au titre du budget Assainissement, à hauteur de 116 346,07 €, soit 25 % de 465 384,27 €.

Autorisation est donnée à Mme le Maire de mandater les dépenses d'investissement du budget Assainissement avant le vote du budget 2019.

- **Opération de création de liaison douce entre l'étang Titard et le chemin de Layer :**

Mme le Maire rappelle la réunion de la Commission Urbanisme - Travaux - Voirie du 6 décembre dernier et la proposition faite au Conseil Municipal le 13 décembre de créer une liaison douce entre l'Etang Titard et le Chemin de Layer.

Cette réalisation permettra de créer une nouvelle liaison piétonne et cycliste, qui reliera de manière sécurisée le centre bourg et les hameaux du Sud-Est de la commune.

Mme le Maire fait part de son souhait d'appeler ce chemin « *Promenade Paulette JOUSSELIN* ».

Le Conseil Municipal confirme le lancement de l'opération de création d'une liaison douce entre l'étang Titard et le Chemin de Layer.

L'étude réalisée par l'ATD fait état d'un coût prévisionnel de 63 600 € TTC. Mme le Maire propose de solliciter les subventions suivantes :

- Etat / DETR,
- produit des amendes de police relatives à la circulation routière (Département de Saône-et-Loire).

Le plan de financement pourrait ainsi être le suivant :

Taux sur opération HT	Recettes prévisionnelles		Dépenses prévisionnelles	
40 %	Etat - DETR	21 200 €	Travaux	50 000 €
22,6 %	Amendes de police	12 000 €	Etudes techniques (géomètre)	1 500 €
			Divers, assurance et imprévus	1 500 €
62,6 %	Total Subventions	33 200 €		

37,4 %	Reste à charge de la collectivité	19 800 €		
---------------	--	-----------------	--	--

Total Recettes HT	53 000 €	Total Dépenses HT	53 000 €
		Total TTC	63 600 €
		TVA	10 600 €

Le Conseil Municipal décide de solliciter les subventions suivantes :

- la DETR auprès de la sous-préfecture de Louhans,
- la subvention relevant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière auprès du département de Saône-et-Loire,
- toute autre aide susceptible de participer au financement du projet.

Il autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

La planification prévisionnelle prévoit la réalisation des travaux au printemps pour une réception du projet en juin prochain.

Un conseiller municipal fait remarquer qu'il sera judicieux de valider le type de clôture le long de la prairie voisine avec le locataire des terrains. Il fait également part de ses regrets du fait que le projet ne prévoit pas pour le moment un aménagement global avec un chemin piétonnier le long de la route de Louhans.

- **Modification du tableau des effectifs :**

Mme le Maire informe le Conseil qu'un employé municipal a réussi l'examen professionnel de rédacteur principal 2^{ème} classe. Elle propose de modifier le tableau des effectifs en vue de la création de ce poste, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire qui se réunira en avril.

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2019.

- **Assainissement rue des Tilleuls**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue des Tilleuls (priorité 2 du schéma directeur). Le projet est estimé à 131 420 € HT et pourrait être financé de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre et travaux	131 420 €	Subvention Département (30%)	39 426 €
		Fonds propres Commune (70%)	91 994 €
	131 420€		131 420 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de travaux et le plan de financement présenté,
- de solliciter une subvention au titre de l'appel à projets départemental 2019 dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, à hauteur du plan de financement, soit 39 426 €,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce programme pour poursuivre et exécuter cette opération conformément aux lois et règlements en vigueur.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Région Bourgogne Franche-Comté : arrivée du très haut-débit hertzien :**

Par courrier en date du 26 novembre 2018, la Région Bourgogne Franche-Comté indique que le Très Haut Débit Radio est désormais opérationnel dans notre commune via le réseau RCube THD. Il est accessible via des offres grand public et des offres professionnelles.

- **Suivi des travaux communaux :**

Sécurisation et aménagement des cours des écoles : restent les rambardes à poser (Bourgogne Alu attend l'ordre de service de la part du maître d'œuvre). Concernant les flaques d'eau dans les cours, Eurovia viendra constater le problème lors d'une prochaine pluie.

Rénovation énergétique des logements : une subvention de 126 000 € a été accordée par la Région au titre de l'habitat et de l'aménagement. Les travaux dans les logements au-dessus des écoles devraient se terminer d'ici fin février, ceux des logements au-dessus de la cantine devraient s'achever fin mai. Les réunions de chantier auront désormais lieu le mercredi à 11 h.

Extension de la salle de musculation : restent un lavabo à changer et la porte des sanitaires à poser.

Assainissement : travaux en prévision rue des tilleuls (cf. délibération)

Voirie : enrobé à froid à nouveau commandé

Les dates d'inauguration suivantes ont été retenues avec Mme la sous-préfète :

- 2 mars à 10h30 : salle de musculation et terrain multi-sports
- 22 juin : rénovation des logements
- 7 septembre : sécurisation des écoles

• **Informations diverses :**

- Le Conseil Municipal apporte son soutien à la 2^{ème} équipe du SMUR de Lons-le-Saunier.
- L'inspecteur d'académie a informé de l'ouverture d'une classe en primaire à la rentrée scolaire 2019 et du risque de fermeture d'une classe en maternelle.
- Grand débat national : Mme le Maire indique qu'elle n'a pas ouvert de cahier de doléances en Mairie, mais qu'elle reçoit les courriers de doléances et les remettra à la députée de la circonscription pour transmission au Président de la République.
- Il n'y a plus de poubelles sous le marché couvert, en raison de l'absence de tri des déchets qui y étaient jetés. Les poubelles de la salle des fêtes se trouvent désormais dans un local fermé, dont la clé sera remise lors de la réception de la salle.
Le SICED conseille de prévoir un point d'apport volontaire à Balosle.
Le point d'apport volontaire situé route de Pierre va être déplacé à côté de la Gendarmerie.
- Assemblée générale du Souvenir Français : un certificat d'engagement en qualité de gardien de la mémoire a été remis au Conseil jeunes.
- Un guide pratique de la commune, édité avec l'appui des commerçants, est en cours de finalisation ; il sera distribué d'ici le mois de février.
- Le bulletin municipal a été distribué dans les boîtes aux lettres. Il est accompagné du calendrier des fêtes et de l'agenda 2019 de la CCBR.
- Une coupure de gaz a eu lieu sur la commune le 22 janvier suite à un incident survenu sur une conduite à Thurey.
- Le centre de loisirs ne sera pas ouvert pendant les vacances scolaires de février en raison du départ de son directeur, non remplacé à ce jour.
- Le mini-bus de la CCBR a été inauguré. Il a été financé grâce à la participation des commerçants. La CCBR doit maintenant définir les modalités de sa mise à disposition des communes et associations.
- Dans le cadre du concours départemental de fleurissement, notre commune s'est vue attribuer un prix pour les décors de Noël. Il sera remis le 2 février prochain.

• **Remerciements :**

Mme le Maire présente les remerciements et vœux reçus en Mairie.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au **jeudi 28 février 2019** à 20 h 30.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 50.